

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3242 - Vendredi 21 Septembre 2018 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS ANTICIPÉES DE 2019

Mohamed Ali Soilihi ne sera pas candidat en 2019



Mohamed Ali Soilihi devant la presse.

RÉUNION ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES

**Les Comores assument la présidence
du sous-comité des DGD de l'UA**

LIRE PAGE 3

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 26 Septembre 2018**

Lever du soleil:
06h 00mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 04h 43mn
Dhouhr : 12h 07mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

CONTREFAÇON DES CAHIERS DE LA MARQUE CALLIGRAPHE

Le juge ordonne la cessation de vente

Les sociétés "A la Page" et "Au Paradis des Livres" avait assigné Nardassi Madi devant la justice pour la vente de cahiers contrefaits de la marque "Calligraphe." Hier jeudi, la justice a rendu sa décision et ordonné la cessation de vente des cahiers contrefaits.

Après avoir engagé une procédure au tribunal de Moroni pour demander la confiscation des cahiers contrefaits, les sociétés "A la Page" et "Au Paradis des Livres" ont eu gain de

cause. Hier jeudi, le juge a ordonné dans un premier temps à Nardassi Madi la cessation de vente des cahiers de marque « Calligraphie » en sa possession et sous astreinte comminatoire de 100 000 francs par

jour de retard. Il a ordonné par la suite l'inventaire de tous les cahiers de marque dite « Calligraphie », objet du litige, et se trouvant entre les mains de ce dernier en attendant la décision du juge du fond.

L'avocat des deux sociétés se réjouit de la décision rendue par la justice. « Mes clients se réjouissent en premier de la décision rendue en leur faveur. Laquelle décision sur

minute ordonne toute cessation de vente immédiate par l'assigné des cahiers qu'il fait commercialiser frauduleusement, avance Me Kamardine Mohamed. Lesquelles ventes illégales causent un important préjudice à leurs chiffres d'affaires respectifs ».

L'avocat a montré par la suite que ces clients ont décidé d'ailleurs de porter l'affaire devant le juge du

fond pour recouvrer l'intégralité de leurs pertes. « Ils espèrent en outre que les services compétents douaniers et autres se montreront enclins au respect des droits de propriété industrielle en n'ayant pas à autoriser l'entrée via nos frontières des produits contrefaits », conclut-il.

Mohamed Youssouf

NÉCROLOGIE

Les Comores rendent un dernier hommage à Ducret

Daniel Antoine Ducret est décédé le 15 septembre dernier à Moroni. Avant le rapatriement de son corps en France, sa terre natale, une cérémonie d'adieu a eu lieu hier à Moroni en présence des autorités de l'Etat et du grand Mufti de la république.

Le 1 juillet 1946 / 15 septembre 2018, Daniel Antoine Ducret, français, est mort à l'âge de 72 ans à Moroni. Hier matin, son corps a été rapatrié en France. En présence du grand mufti, une minute de silence a été observée au cours d'une cérémonie, de recueillement pour les chrétiens présents et d'adieu pour les chrétiens comoriens. « Il n'était pas musulman mais tout le monde témoigne de son dévouement pour les musulmans. Et le Coran ne nous a pas à aucun moment interdit de reconnaître les bonnes œuvres des non musulmans », explique le

grand Mufti, s'appuyant sur un verset coranique. Depuis 1966, le défunt se trouvait aux Comores pour diriger une société privée connue sous le nom de Société étude construction de maison et ouvrage-Océan Indien (Secmo-Oi).

Daniel Antoine Ducret a participé aux principaux projets d'infrastructures réalisés depuis plus de 40 ans dans le pays. On peut citer la construction de l'Hôpital El-Maarouf, notamment le service d'urgence, le port de Moroni, l'aéroport de Hahaya, le CNDRS, la rocade à Moroni, l'aménagement du trottoir du Café du port à Moroni, le nouvel immeuble de la banque centrale des Comores ainsi que la résidence de Patsy à Anjouan.

« C'est vrai, il était de nationalité française mais il avait aussi la nôtre, par conviction. Plus de 52 ans qu'il a travaillé pour notre pays, c'est vraiment énorme », témoigne



Hommage à Ducret.

Mohamed Chature, le ministre de l'aménagement du territoire. Ducret était Ingénieur de contrôle puis directeur d'agence. Il a multiplié les

réalisations aussi bien en bâtiment qu'en travaux publics. A ses dernières heures, il se trouvait en plein chantier sur la route Mitsimiouli-

Hahaya, Dimani et Bimbini-Miringoni à Anjouan et Mohéli.

Ibnou M. Abdou

CULTURE

PFC, le premier grand projet de FaleCity

Aux Comores, la musique urbaine s'impose de plus en plus et s'améliore. Une évolution de la qualité musicale que l'on retrouvera dans d'autres pays du continent comme la Tanzanie, le Nigéria ou l'Afrique du Sud. Une efficacité apportée en majeure partie par les Labels (industrie musicale qui regroupe un ensemble d'artistes).

Après les travaux salutaires de Watwaniya et d'Interface Prod, FaleCity s'appête à donner le meilleur de tout son potentiel à travers le Play Fale City (PFC), le premier grand projet collectif du label. « Un grand projet » selon Salbil, auteur, compositeur et ingénieur de son du label. « Play, c'est le titre de notre premier projet collectif. On a su réunir les neuf (9) artistes du label et d'autres qui ne sont pas du label en Guest, sorte de première partie, dans un même et unique projet de plus de 35 morceaux, c'est une chose que nous saluons », se réjouit Sabil Sahal, l'ingénieur de son. Une mixtape originale avec une grande diversité

musicale.

« Nous ne nous sommes pas limités. Nous avons su mélanger du Dance Hall, Soul, RnB, Afro et du Rap dans ce même projet », explique notre interlocuteur. Il précise qu'à travers cet album, le collectif s'est amusé à jouer avec des instrumentales de Face A en majorité et d'autres de Face B. Le compositeur reconnaît l'évolution de la musique urbaine et salue les efforts

venus de toute part. Avec un air de satisfaction et de réjouissance, Sabil remercie tous les promoteurs de l'art, de la culture et de la musique. « C'est une grande joie quand tu aimes quelque chose et que tu le vois s'agrandir », s'est-il réjouit. « J'admets que pour faire un feu, il faut d'abord mettre des petites branches. C'est ainsi que la musique urbaine a su graver les échelons au pays », a-t-il poursuivi.

Après la sortie de Uwézo par Hawmi, Mbina et Léwo par Lil'Simba et Faswaha de Yazid Abdallah alias El-Chico, le Label ne compte pas s'arrêter là. Sabil promet qu'à la sortie du PFC, « FaleCity enchainera avec des albums et des mixtapes solos ». « Notre label, nous l'avons ouvert en 2015 avec comme seule mission : promouvoir les jeunes artistes comoriens dans le milieu de la musique urbaine quel que soit le style », a-t-il précisé. Don Brello (son nom de scène) salue la collaboration des autres labels mais regrette qu'aucun travail commun n'ait été fait. « A sa sortie le samedi 29 septembre prochain, PFC va mettre tout le monde d'accord », a-t-il lancé.

Le principe de ce collectif était la fusion des artistes selon leur style de musique raison pour laquelle

PFC a beaucoup de featuring. « Nous savons que les fans sont impatients mais c'est tout à fait normal car le mixtape devait sortir début de ce mois », a-t-il précisé. « Nous avons commencé la promotion depuis juillet pour une sortie en septembre. Seulement, nous ne nous sentions pas prêts. Il fallait encore du travail pour produire le meilleur et pouvoir concurrencer les autres. Nous promettons de la bonne musique à nos fans », a-t-il conclu. Des tournées à travers le pays sont prévues pour une meilleure promotion dès la sortie de la mixtape le 29 septembre prochain. « Nous vous promettons du lourd », a lancé Don Brello.

A.O Yazid



Pharmacie de garde
SOS Pharma Volovolo: 333 04 80

ELECTIONS ANTICIPÉES DE 2019

Mohamed Ali Soilihi ne sera pas candidat en 2019

Le chef de file de l'Union de l'opposition s'est exprimé hier jeudi suite à la rencontre avec le président de la République.

Mohamed Ali Soilihi, qui assure que l'Union de l'Opposition n'a pas changé son fusil d'épaule, a annoncé dans la foulée qu'il ne sera pas candidat aux élections présidentielles anticipées de 2019.

Après sa rencontre avec le président de la République lundi, le chef de file de l'Union de l'Opposition, Mohamed Ali Soilihi a confié que ce n'était pas la première fois que l'opposition s'entretenait avec le chef de l'Etat pour des pourparlers. « Cette rencontre avec le président de la

république avait un sens particulier et nous espérons que ça va nous mener vers l'apaisement », a déclaré l'ancien vice-président. Dans la foulée, celui qui représente l'opposition a assuré que l'Union de l'opposition campait sur sa position et exigeait « le respect du droit de manifester, de réunion et d'expression et de la liberté de presse écrite et radio, la réactivation de la commission nationale des droits de l'Homme par le renouvellement de son bureau, la mise en place d'un cadre de concertation sur les questions relatives à l'autonomie des îles entre l'Union et les entités insulaires ».

Le chef de file de l'opposition a annoncé à cet effet qu'il ne sera pas

candidat aux élections anticipées de 2019. « Nous ne sommes pas allés à Beit Salam pour parler d'élections. D'ailleurs, je ne serai moi-même pas candidat lors de ces élections, si elles ont lieu ». Devant la crise politique qui secoue le pays depuis plusieurs mois déjà, M. Ali Soilihi assure que l'opposition a « proposé deux points dans l'ordre du jour : l'apaisement pour les négociations et le respect de l'autonomie des îles et de la tournante. L'élection anticipée de 2019 était proposée par la mouvance présidentielle ». Alors que ce vendredi, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) va lancer la révision exceptionnelle des listes électorales, l'ancien argentier de l'Etat affirme que

cela ne les concerne (opposition) plus particulièrement: « Notre ambition est de voir les élections présidentielles se dérouler en 2021 à Anjouan. Et pour ça, on ira jusqu'au bout ».

Libérations des détenus politiques

L'opposition avait principalement axé ses requêtes sur le cas des détenus politiques. Raison pour laquelle les mesures d'apaisement portent également sur un « réexamen favorable des situations des personnes inculpées dans les affaires liées au contexte politique » en attendant la fin de l'instruction. Le Chef de file s'est exprimé sur le sort

des membres de l'opposition en cavale, détenus et fichés. « Nous étions tous au pouvoir. On sait ce qui est administratif et judiciaire. Et ces personnes sont tous des détenus politiques. Il faut qu'on les libèrent », avance Mohamed Ali Soilihi, faisant référence aux propos du directeur du cabinet du président de la République qui a appelé à faire une distinction entre les mesures administratives et les mesures judiciaires. Le chef de file de l'opposition, qui assure qu'ils n'ont pas changé d'opinion, a déclaré toutefois qu'ils étaient prêts à négocier pour dit-il, dénouer cette crise politique qui frappe le pays.

Mohamed Youssouf

RÉUNION ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES

Les Comores assument la présidence du sous-comité des DGD de l'UA

La 10e réunion du sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union Africaine s'est ouverte hier à Moroni. Pendant deux jours, les directeurs généraux des 54 pays membres, en présence du commissaire en charge du commerce et industrie et le secrétaire général de l'organisation mondiale des douanes, se sont penchés sur le thème « combattre la corruption au sein des douanes pour mieux mettre en oeuvre la zone de libre échange continentale africaine » (Zlecaf).

Le directeur général des douanes des Comores assume désormais la présidence de l'année 2018/2019, du Sous-Comité des Directeurs Généraux de l'Union Africaine (SCDGDUA). Soeuf Kamalidini prend donc le relai de l'organisation auprès de son homologue camerounais Fongod Edwin

Nuvaga qui avait organisé la 9e réunion en novembre 2017. La passation de service a eu lieu hier à Moroni lors de l'ouverture des travaux de la 10e réunion du sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union Africaine. Lutter contre la corruption douanière pour mettre en oeuvre efficacement la zone du libre échange continentale est un combat. Ainsi, le commissaire de l'Union africaine en charge du commerce et industrie interpelle tous les dirigeants politiques et autres de prendre toutes les mesures nécessaires afin de combattre ce fléau.

Pour lui, les premiers qui doivent comprendre et aider ce combat, sont les commerçants ainsi que toute l'administration africaine. « Parmi les défis majeurs auxquels le continent fait face, on relève la bureaucratie et les hauts niveaux de corruption à ses ports d'entrée et sur ses couloirs de transit », annonce le directeur Souef Kamalidini pour qui l'objectif de cette 10e réunion consiste à examiner les travaux réalisés jusqu'à présent par les différents groupes de travail technique douanier sur la ques-



Kamalidine Soeuf prend la présidence.

tion relevant du groupe de la facilitation du commerce du plan d'action pour la promotion du commerce intra-africain.

Quant au secrétaire général de l'organisation mondiale des douanes, qui se réjouit d'une nette améliora-

tion du libre échange en Afrique, le sujet arrive à point nommé. Il rappellera que c'était en 2012 que les chefs de l'Etat africains ont pris l'initiative de créer la zone de libre échange du continent africain. Pour le commissaire Fongod Edwin Nuvaga, organi-

ser cette réunion aux Comores va permettre une ouverture d'un vaste marché pour les futures générations notamment dans le secteur privé.

Ibnou M. Abdou

COOPÉRATION MILITAIRE

Le colonel Youssouf Idjihadi en visite à Karthoum



Le chef d'Etat major de l'armée comorienne effectue une visite du 18 au 28 septembre au Soudan pour la promotion des relations de coopération entre les deux pays. Il sera reçu par le chef d'Etat major interarmées soudanais et le ministre de la défense.

En bon terme avec la police nationale, le Soudan veut étendre sa coopération. Et cette fois, c'est avec l'armée. Du 18 au 28 septembre, le chef d'Etat major de l'armée comorienne sera en visite à Karthoum dans le cadre

de la coopération militaire entre les deux pays. Le colonel Youssouf Idjihadi a été reçu respectivement par le chef d'Etat major interarmées soudanais, le général Kamal Abdu Elmarouf Elmahi et le ministre de la défense soudanais. C'est la première visite de ce genre par le patron de l'armée comorienne à Karthoum. Sur place, l'objectif sera de nouer des relations avec ce pays ami qui est le Soudan, voire même signer des accords.

MY

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariamama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL DÉCHU

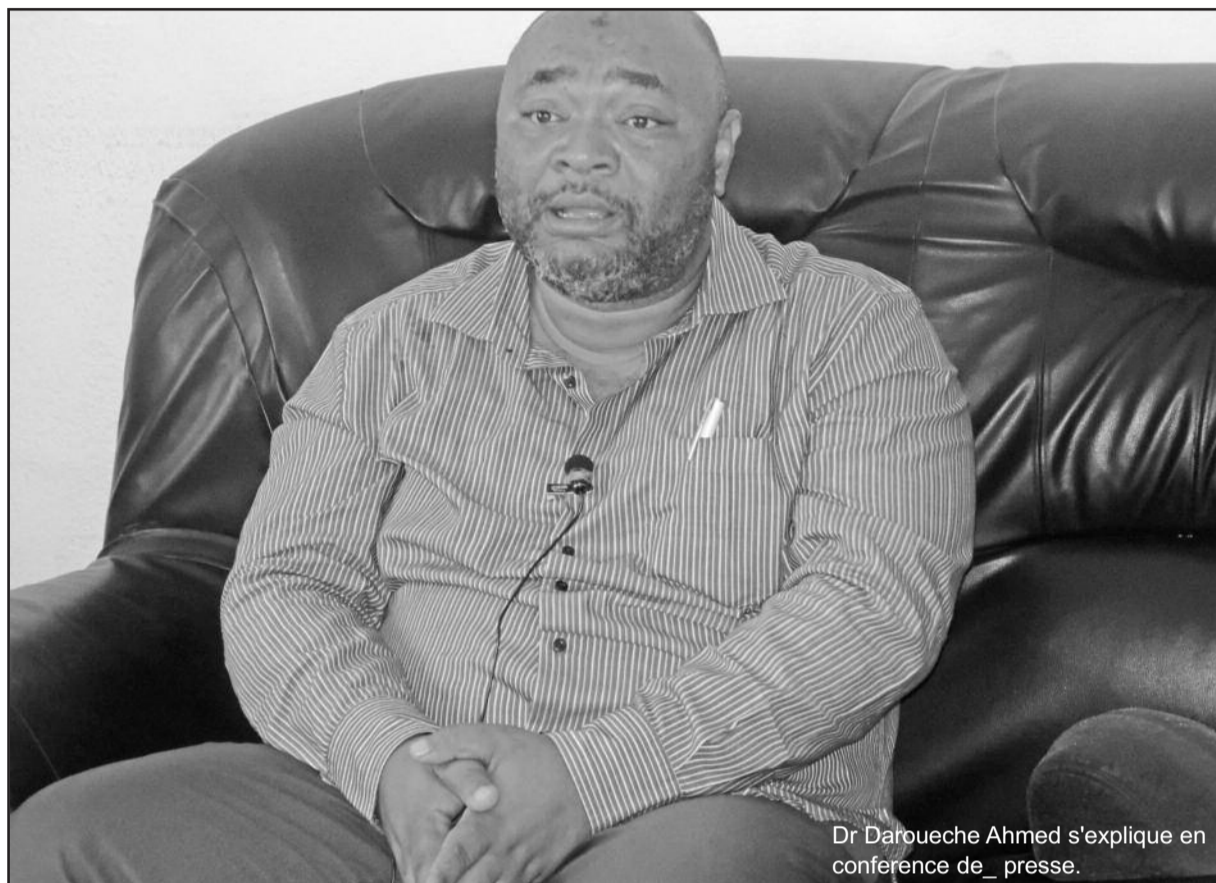
"Je respecte le verdict mais j'ai le droit de me défendre"

Le 2e feuilleton de la série "bras de fer" entre la Ligue de Ngazidja, ses commissions juridictionnelles et Mhoussine Bacar, un élu de la Fédération de Football des Comores, se poursuit. Hier s'est tenue une conférence de presse, à Moroni. Le conférencier, Dr Darouèche Ahmed, purge une sanction de deux ans. Convaincu d'être victime d'un complot, il se prépare à se défendre, légitimement.

Le Dr Darouèche Ahmed Mohamed, président de la Ligue de Ngazidja, suspendu pour une durée de deux ans de toute activité footballistique par la Commission Nationale d'Éthique, a tenu à alerter l'opinion publique et les sportifs de la manœuvre dont il croit être victime. « Les Commissions juridictionnelles de ma propre Ligue ont planifié cette triste situation. Ils ont bénéficié du soutien de Mhoussine Bacar et d'autres élus. J'ai tout fait pour éviter le scandale. Les adversaires n'ont pas voulu me comprendre », s'est défendu Dr Darouèche. L'objectif de son engagement à la tête de l'instance du football régional était de promouvoir la discipline. « Ma principale préoccupation était de développer le

football, et rehausser le niveau des joueurs de Ngazidja. Je suis sur la bonne voie : 2 trophées, 13 joueurs retenus dans le Chan et 6 dans les Cœlacanthes. Aucun club (D3, D2 ou D1) ne dira le contraire ».

Les deux élus de la Ligue (Jimet et Chatoï), suspectés de fraude sur des rapports, sont aussi suspendus de deux ans et la Ligue dissoute. Le conférencier réagit : « Nous sommes des élus. Une Commission n'est pas apte à dissoudre une instance élue. Si un élu commet une faute, on ne dissout pas son instance. Blatter est parti, mais la Fifa est toujours fonctionnelle. Seule une assemblée générale peut dissoudre une institution ». Quand Said Ali était membre de la Ffc, quel était son rôle ? « Avec Said Ali, tout allait bien. Mhoussine arrive, tout est perturbé. Il manipulait nos Commissions juridictionnelles pour des fins personnelles. Et cela, tout le monde le sait », a coupé court l'ancien président de la Ligue. On se demandait si les membres des commissions, dénoncées ici, étaient intègres. « Jamais. Certains fraudaient pour les intérêts de leur équipe. J'étais en quelque sorte l'obstacle. Je suis devenu leur ennemi ». Il conclut : « Je respecte le verdict de la Commission Nationale d'Éthique, mais je revendique le droit de me



Dr Darouèche Ahmed s'explique en conférence de presse.

défendre en assemblée générale ».

Bm Gondet

Joint par téléphone, Mhoussine Bacar déclare : « Je prends acte de la décision de la Commission

Nationales d'Éthique. C'était un engagement partagé. Certains de mes collègues n'ont pas voulu aller jusqu'au bout, probablement pour des raisons électorales. Lors de ma campagne électorale, j'avais promis de mettre fin à tout acte non

conforme et d'engager des réformes et du changement. La Ligue était mouillée dans beaucoup d'affaires louches. C'était mon combat ».

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D2, PHASE RETOUR

Apaches club, à deux doigts de la D1

Le stade de Moroni a accueilli le duel de la 20e journée comptant pour le championnat D2, opposant deux concurrents du groupe (A). Devant son propre public, Rapid club a été humilié par Apaches (4-2). Ces derniers ont fait étalage d'une réelle qualité de ténacité et d'opportunisme : Mourchidi (10e), Zobia (44e et 50e) et Sisoko Moussa (54e). Hanafi Youssouf (66e et 93e) a sauvé l'honneur de son équipe. L'arbitrage s'est montré à la hauteur de l'événement.

La rencontre entre Rapid club de Moroni et Apaches club de Mitsamiouli rentre dans le cadre du championnat D2. Dès la première période, les Mitsamiouliens n'ont pas caché leur ambition. Grâce à de gros pressing, ils ont empêché les adversaires de développer un jeu qui aurait pu se révéler redoutable. Avec peu d'espace, Rapid club s'est déséquilibré et a causé des ennuis très limités à la barrière défensive des Nordistes. Le but inaugural vient de Mourchidi Bilali, suite à un slalom, conclu par un missile croisé (10e, 1-0). Avant la

mi-temps, Zobia Kaou Ali récupère en profondeur une ouverture de Bilali et aggrave le score (44e, 2-0).

A la reprise, les buts ont plu : le même Kaou (50e, 3-0) et Sisoko Moussa (54e, 4-0) ont mis leur équipe à l'abri. Tous les buts d'Apaches club sont marqués dans la surface, sans réelle opposition. Les encadreurs techniques doivent organiser des séances d'entraînement personnalisées sur la couverture des zones dangereuses.

Relégation ou maintien ?

Rapid club a opéré un mini changement de dispositif. Ce qui lui a permis de mettre fin à l'hémorragie de buts et relever la pente : Hanafi Youssouf (66e, 4-1 et 93e, 4-2). Pour Ali Madi, coach des Mitsamiouliens, c'était «un bon match, caractérisé par un esprit fair-play des joueurs, supporters et arbitres. Même avec retard, nos efforts ont été récompensés. Encaisser trois points à Moroni face à des locaux, avec un large score est un exploit exceptionnel. Je suis content. On se rapproche du portail

de la promotion en D1. On est derrière le leader provisoire de notre groupe, Abeilles club ». Adamo Mnamdji, 2e entraîneur de Rapid club : « Cette défaite se justifie par

le manque d'entraînement de certains éléments. Moins endurant, le système de jeu mis en place est mal appliqué. Si les joueurs ne se ressaisissent pas à temps, on court vers le

danger. Et c'est embarrassant ». Quelle est alors l'hypothèse à soutenir : relégation ou maintien ?

Bm Gondet

**AVIS D'APPEL D'OFFRES****Consultants nationaux pour l'évaluation externe des résultats des projets pbf bis gérés par le PNUD**

Dans le cadre du Projet d'appui à la planification et à la coordination de l'action gouvernementale, le PNUD cherche à recruter une équipe de 2 consultants nationaux (un senior et un junior) pour conduire un exercice d'évaluation des résultats des deux (2) projets suivants : « la réforme sécuritaire en Union des Comores » et « appui au développement des capacités nationales en matière de consolidation de la paix ».

Les consultants spécialisés dans ce domaine et intéressés par cet appel d'offres sont priés de bien vouloir :

Prendre connaissance des Termes de Référence et télécharger les documents de l'appel d'offres à partir du site du PNUD https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?job_id=80976

Au plus tard le mardi 25 septembre 2018